



Madame, monsieur,

Nous avons déjà de longue date une politique de maîtrise des énergies au sein de l'entreprise.

Le 26 février 2010, nous avons saisi l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie de notre projet de nous engager dans la démarche « Objectif CO<sub>2</sub> », qui consiste à réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>, sur 3 ans sur la base d'un plan d'actions sur 4 axes définis par la Charte :

- Le véhicule
- Le carburant
- Le conducteur
- L'organisation des flux de transport

Cette démarche est un projet collectif d'entreprise, fédérateur pour l'ensemble des salariés autour d'un objectif citoyen et responsable. C'est aussi un moyen d'améliorer nos performances et de nous ouvrir de nouvelles perspectives.

Le 26 mai 2010, nous avons reçu un courrier de l'ADEME, nous informant de l'avis favorable à l'étude de notre dossier et nous demandant de venir signer **la Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des transporteurs routiers de marchandises**, le mardi 15 juin 2010 à NANTES, en présence de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la Région des Pays de la Loire, représentant le Ministère de l'Écologie, et Mme Joëlle KERGREIS, Directrice Régionale de l'ADEME.

Chaque année, nous rendrons compte à la direction de l'ADEME de l'avancée du plan d'actions. Nous comptons sur vous pour nous aider à respecter nos engagements envers le développement durable et une meilleure maîtrise des énergies.

**Monique DERVAL**  
Présidente

**Pierre-Alexandre DERVAL**  
Directeur Général